

19 JUIN 2012

2 G CONSTRUCTION

Sarl au capital de 7.622 €uros

Siège social : 6 Bd Anatole France
13380 PLAN DE CUQUES

RCS Marseille 428.927.750 – 2000 B 72

-o-

**PROCES VERBAL de DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

du 3 AVRIL 2012

-o-

Objet : *modification date clôture exercice social*

Le 3 avril 2012 à 18 heures, les Associés de la Société 2 G CONSTRUCTION se sont réunis au siège social en **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** sur convocation du Gérant.

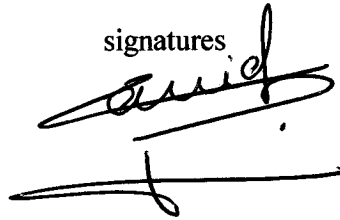
Sont présents et ont émarginé la feuille de présence ci-dessous :

FEUILLE DE PRESENCE

JB. GARCIA 251 parts

M. CESARO 249 parts

signatures



Monsieur Jean-Baptiste GARCIA, Co-Gérant, qui préside la séance **dépose** sur le bureau de l'Assemblée :

- les Statuts de la Société

CONSTATE que tous les Associés sont présents,

DECLARE que le quorum requis étant atteint l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer,

PROCLAME alors les débats ouverts.

-o-

RAPPELLE aux associés :

- qu'ils ont été convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire dans les délais légaux,
- que suivant l'avis de convocation, l'ordre du jour est le suivant :
 - modification de la date de clôture de l'exercice social
- que les documents sociaux visés par la Législation sur les Sociétés Commerciales, ont été mis à leur disposition au siège social de la société dans les délais impartis.

EXPOSE aux Associés :

- que la clientèle de la Société est de plus en plus concentrée au niveau des marchés publics,
- que les appels d'offre sont concentrés sur le 1^{er} trimestre, et doivent être transmis impérativement dans ces délais sous peine de ne pas pouvoir être soumissionnés,
- qu'afin de consacrer le meilleur de notre dynamisme à ces périodes et procéder à l'arrêter des comptes dans des périodes moins chargées, il convient de modifier la date de clôture de l'exercice social au 30 septembre

-0-

Il s'ensuit toute une série d'échanges de vues entre les Associés qui délibèrent sur ce qui précède.

Après quoi, Mr Jean-Baptiste GARCIA demande que la Résolution présentée soit mise aux voix.

-0-

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés
Oui l'exposé de son Gérant,
Vu les Statuts de la Société,
et après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

Les Associés **modifient la date de clôture de l'exercice social** au 30 septembre au lieu du 31 décembre.

Par voie de conséquence, l'exercice social aura une durée de 21 mois, soit du 1^{er} janvier 2011 au 30 septembre 2012.

-0-

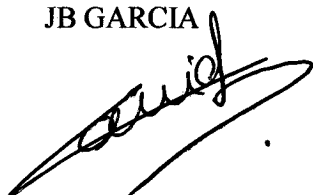
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une expédition des présentes, en vue d'effectuer les formalités de publicité requises par la Loi.

Plus rien n'étant à délibérer, et personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par tous les Associés.

Ont signé

JB GARCIA



M. CESARO

